

Maître d'ouvrage : HECTARE

Programme : Création d'un lotissement "Les terrasses de Minerves" - Commune de VILLALIER - LOT 1

Entreprise : AUDE TP ; demeurant : 4 Rue des Fleurs - BP44 - 11 150 BRAM

SITUATION DE TRAVAUX N°1 DU 31/03/25			CERTIFICAT D'AVANCEMENT DE TRAVAUX N°1	
Montant TOTAL MARCHE			260 000,00 €	
Montant sous-traité HT			Pour le paiement de la situation au profit de l'entreprise précitée; je soussigné, SARL OPALE, certifie que vu la situation du 31/03/2025, il apparaît que l'ensemble des ouvrages exécutés et des fournitures faites s'élèvent à :	
SITUATION FINANCIERE			TRAVAUX	
Certificats antérieurs HT			Travaux cumulés HT	
N°	Date	Montant	22 544,00 €	
			Travaux supplémentaires HT	
			Avenants HT	
			Révision de prix HT	
			0,00 €	
			ENSEMBLE HT	
			22 544,00 €	
			A DEDUIRE	
AVANCE FORFAITAIRE HT			Situations précédentes HT	
0,00 €			0,00 €	
Totaux certificats antérieurs HT			Remboursement avance HT	
0,00 €			0,00 €	
Montant du présent certificat HT				
22 544,00 €			MONTANT HT	
			22 544,00 €	
TOTAL A CE JOUR HT			22 544,00 €	
AVANCEMENT			APPROVISIONNEMENTS	
Marché global			MONTANT HT	
8,67%			22 544,00 €	
Signature Maître d'Ouvrage			CERTIFICAT DE PAIEMENT N°1 établi le 02/04/2025	
			TOTAL HT	
			22 544,00 €	
			TVA 20,00%	
			4 508,80 €	
			TOTAL TTC	
			27 052,80 €	
			Retenue de garantie TTC (5%)	
			0,00 €	
Signature Maître d'Œuvre			Caution bancaire	
			15 937,08 €	
			MONTANT TOTAL ACOMPTE	
			27 052,80 €	
OPALE CONSEIL ET INGENIERIE 1, rue Alexandre Guiraud - 11 300 LIMOUX Tél : 04 68 69 20 01 - Fax : 09 70 19 34 74 SIRET 484 913 793 00069			Paiement direct - AUDE TP en TTC	
			27 052,80 €	



**Travaux Publics et Privés – Terrassements –
VRD – Canalisations**
4 Rue des Fleurs – BP 44
11150 BRAM
Tél : 04.68.76.59.38 – Fax : 04.68.76.53.89
www.audetp.fr – Courriel : accueil@au-de-tp.fr

FACTURE N° F2503030

SITUATION N° 1

Lotissement "Les terrasses de Minerves" - VILLALIER

Selon Devis N° D250251 du 18 février 2025

Chantier N° : 250605

HECTARE

75 ZI Les Portes Domitiennes

CS 30020

34741 VENDARGUES CEDEX

E-mail : comptabilite@hectare.fr

Tél. : 04.68.47.67.88

A BRAM, le 31 mars 2025

	Désignation	Unité	Quantité marché	Avancement		Prix unitaire	Montant HT
				%	Qté		
I	Lot I : Terrassement-Voirie						
	TERRASSEMENT GENERAUX						
1	Signalisation, sécurité, constat d'huissier y compris installation et repliement de chantier	U	1.00	50.00	0.50	2 000.00	1 000.00
2	Déblais						
	Livraison fond de forme voirie -0,65m	m3	1 350.00	100.0	1 350.00	7.00	9 450.00
	Bassin de rétention (Volume utile = 700 m3)	m3	925.00	100.0	925.00	7.00	6 475.00
	Sous-Total Déblais			100.0			15 925.00
3	Remblais						
	Livraison fond de forme voirie -0,65m	m3	160.00	100.0	160.00	7.00	1 120.00
	Bassin de rétention (Volume utile = 700 m3)	m3	50.00	100.0	50.00	7.00	350.00
4	Plus value pour évacuation des déblais en décharge - 30% Régalées sur site dans la limite de 15cm maximum sur les parcelles	m3	1 383.00	100.0	1 383.00	3.00	4 149.00
	Sous-Total Remblais			60.94			5 619.00
	Sous-Total TERRASSEMENT GENERAUX			83.05			22 544.00
	Total Lot I : Terrassement-Voirie			15.59			22 544.00

Montant du Marché initial	260 000.00 €
Montant Total H.T.	22 544.00 €
Montant T.V.A. 20 %	4 508.80 €
Montant T.T.C.	27 052.80 €

Valeur en votre aimable règlement par VIREMENT le 31/05/2025

Page 1 / 2

" Pour les professionnels (article L.441-3 du Code de commerce), indemnité forfaitaire de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €. Ce montant sera révisé si les frais engagés sont supérieurs."

SAS AUDE T.P.
4, rue des Fleurs - BP 44
11150 BEAUM
Tél : 04 68 76 53 88 - Fax : 04 68 76 53 89
accueil@au-de-tp.fr
Siret 424 637 247 00018 - APE : 4211Z

*Facture valide pay
nos services.*

OPALE
CONSEIL ET INGENIERIE

1, rue Alexandre Guiraud - 11 300 LIMOUX
Tél : 04 68 69 20 01 - Fax : 09 70 19 34 74
SIRET 484 913 793 00069

CAUTION EN REMPLACEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

N° 2025-31309

En application des articles 1 et 2 de la loi n° 71- 584 du 16 juillet 1971

La **COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS**, Société anonyme (SA), régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 59, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 382 506 079, représentée par Madame Anne Sallé-Mongauze, signataire dûment habilitée aux effets des présentes.

ci-après dénommé le « **Garant** ».

Connaissance prise du marché de travaux privé (ci-après le « **Marché** »), dont une copie lui a été remise, conclu entre la société :

AUDE T P

4 Rue des Fleurs, 11150 BRAM

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CARCASSONNE sous le numéro 424 637 247,

ci-après dénommée « **L'Entrepreneur** »,

Et la société :

HECTARE

BP30020, 75 ZI LES PORTES DOMITIENNES, 34741 VENDARGUES,

ci-après dénommée le « **Maître de l'Ouvrage** »,

Relatif à l'exécution de travaux pour un montant de : **318 741,60 EUR** vis à vis du Maître de l'Ouvrage, ayant pour objet : **Création d'un lotissement "Les Terrasses de Minerve" et/ou 250605.**

Marché en considération duquel le Maître de l'Ouvrage est susceptible de retenir à l'Entrepreneur, à titre de garantie, la somme de **15 937,08 EUR** (quinze mille neuf cent trente-sept euros et huit centimes d' euros) toutes taxes comprises, représentant au plus 5% du montant du Marché toutes taxes comprises, et correspondant au montant maximal de la présente caution (le « **Montant Garanti** »),

à défaut d'exécution par l'Entrepreneur des travaux relevant de la retenue de garantie dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la loi n°71-584 du 16 juillet 1971 « tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de travaux définis par l'article 1779, 3° du Code civil » (ci-après la « **Loi** »).

Article 1 – ENGAGEMENT DE CAUTION SOLIDAIRE

Le Garant déclare se constituer caution personnelle et solidaire, avec renonciation au bénéfice de discussion et de division, de l'Entrepreneur envers le Maître de l'Ouvrage à hauteur du Montant Garanti, dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la Loi et à l'exclusion de tous travaux supplémentaires non prévus au Marché, sauf accord du Garant résultant d'un avenant au présent cautionnement.

Article 2 – MISE EN JEU DU CAUTIONNEMENT – PAIEMENT PAR LE GARANT

Toute mise en jeu du présent cautionnement devra faire l'objet d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par le Maître de l'Ouvrage au Garant (à l'attention du SG - Juridique Corporate) et attestant que l'Entrepreneur a failli à l'exécution de ses obligations.



Tout paiement par le Garant au Maître de l'Ouvrage ne pourra intervenir que sur production, par ce dernier, des pièces suivantes :

- la copie du marché de travaux signé entre l'Entrepreneur et le Maître de l'Ouvrage ;
- la copie du procès-verbal de réception établi contradictoirement entre l'Entrepreneur et le Maître de l'Ouvrage accompagné de la liste des réserves annexées audit procès-verbal de réception ;
- la copie du décompte général définitif ou de la dernière situation établis entre l'Entrepreneur et le Maître de l'Ouvrage ou la preuve du paiement intégral du prix du marché par le Maître de l'Ouvrage ;
- la copie de la mise en demeure adressée par le Maître de l'Ouvrage à l'Entrepreneur et restée sans suite pendant un délai de trente (30) jours ouvrés.

Le Garant procédera au règlement des sommes dues dans les quinze (15) jours suivant la réception par lui de la notification et des pièces susmentionnées.

Tout paiement effectué par le Garant en exécution du présent cautionnement réduira d'autant et définitivement le Montant Garanti.

Article 3 – SUBROGATION DU GARANT

En cas de paiement partiel au titre du présent engagement, le Bénéficiaire renonce, à concurrence du montant versé, aux dispositions de l'article 1346-3 du Code civil. De ce fait, le Garant se trouve subrogé de plein droit dans tous les droits du Bénéficiaire à l'encontre du Débiteur Garanti à hauteur des sommes versées.

Article 4 – EXPIRATION DU CAUTIONNEMENT

Le présent cautionnement prendra fin dans les conditions de l'article 2 de la Loi, à l'expiration du délai d'une année à compter de la date de réception, faite avec ou sans réserve, des travaux objet du Marché, sauf opposition du Maître de l'Ouvrage motivée par l'inexécution des obligations de l'Entrepreneur et notifiée au Garant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Toute opposition abusive est susceptible d'entraîner la condamnation de l'opposant à des dommages et intérêts.

Article 5 – CONVENTION DE PREUVE APPLICABLE AUX CAUTIONS SIGNÉES ÉLECTRONIQUEMENT

Conformément à l'article 1368 du Code civil, le Garant peut fixer les règles de preuve recevables dans le cadre d'un procédé de signature électronique.

Dans le cas où la présente Caution serait signée électroniquement, le Garant exprime et matérialise son consentement par le biais d'un dispositif sécurisé d'authentification et organisé à partir d'une plateforme gérée par un prestataire de service de confiance.

La présente Caution sera archivée dans des conditions de nature à garantir sa sécurité et son intégrité dans le temps, conformément aux exigences de l'article 1366 du Code civil.

Le procédé de signature électronique tel que décrit ci-dessus répond ainsi aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'écrit et de signature électroniques et les termes de la présente Caution sont valablement opposables.

La présente Caution, signée par le biais de la signature électronique, est une preuve recevable dans le cadre de son exécution ou en cas de litige.

Article 6 – ELECTION DE DOMICILE

Dans le cadre du présent cautionnement, le Garant fait élection de domicile en son siège social.

Article 7 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

La présente Caution est soumise au droit français. Tout litige relatif à sa validité, son interprétation ou son exécution sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris.

Fait à Paris, le 02/04/2025

Anne Sallé-Mongauze



BON POUR MAINLEVEE A remplir par le bénéficiaire du présent engagement	
Cachet commercial	Signature de la personne habilitée, précédée de la mention manuscrite « Bon pour mainlevée »

Pour vérifier la conformité de cette caution, connectez-vous au site www.cautiondemarche.com et indiquez le numéro de caution 2025-31309 ainsi que le numéro d'identification suivant : C0526A7D, ou connectez-vous directement à l'adresse suivante : <https://www.cautiondemarche.com/site/beneficiary/search/2025-31309/C0526A7D>

